

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

AMI-S.I.O.M.R.I

Solutions Innovantes et Opérationnelles dans le
domaine de la Maîtrise des Risques Industriels au sein
d'un environnement urbain et dense

Date de clôture :

24 mars 2020 13h00 (CEST)

Date d'ouverture du site de dépôt :

24 février 2020

Contacts à l'ANR

Salvatore Costanzo – *Chargé de projets scientifiques*

Salvatore.Costanzo@agencerecherche.fr

Isidore Decostaire - *Responsable des partenariats nationaux*

Isidore.Decostaire@agencerecherche.fr

Direction des Opérations Scientifiques

I. Contexte de l'AMI

Le jeudi 26 septembre 2019, un incendie s'est déclaré au sein de l'usine Lubrizol France, acteur important du tissu socio-économique de la ville de Rouen. Cette entreprise, classée Seveso « seuil haut » a une activité de fabrication et de vente d'additifs pour lubrifiants. Des émanations de fumée noire de grande ampleur ont envahi l'atmosphère au-dessus de la ville et son agglomération pendant plusieurs heures. Certains composés organiques volatils toxiques et des résidus huileux accompagnés d'une forte odeur d'hydrocarbures se sont répandus dans le tissu urbain de proximité dégradant notamment les exploitations agricoles environnantes.

Comme lors de chaque catastrophe industrielle, de nombreuses questions sur la santé, l'environnement, l'agriculture ou encore l'aménagement urbain interpellent et préoccupent les citoyens. Cette crise de confiance interroge à la fois sur le bien-fondé d'installations industrielles à haut risque – polluantes – dans ou à proximité des espaces urbains et sur l'efficacité de la gestion de crise des pouvoirs publics.

Le tragique évènement du 26 septembre met en exergue la nécessité de recourir à une approche pluridisciplinaire pour mieux comprendre et appréhender tous les enjeux sociétaux inhérents d'une ville durable. La complexité des interactions permanentes entre la science, la politique et l'industrie dans une même culture du risque doit impérativement s'inscrire dans une démarche commune.

II. Objectifs de l'AMI

L'Agence nationale de la recherche suite à une sollicitation de la Région Normandie, lance communément un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui vise à identifier les forces de recherche susceptibles de se mobiliser sur des questions scientifiques suscitées par la catastrophe industrielle du 26 septembre 2019 sur le site de Lubrizol.

Les compétences répertoriées permettraient de proposer des solutions innovantes pour la maîtrise des risques industriels ou technologiques en milieu urbain dense et la gestion de crise en cas de catastrophe industrielle ou technologique.

Cet AMI permettra d'identifier les grandes lignes et de compléter les questions scientifiques auxquelles un futur appel à projets Flash¹ visera à répondre.

Sans caractère limitatif et dans l'encouragement de la diversité et la pluridisciplinarité, les réponses à l'AMI devront adresser des préoccupations telles que :

¹ L'ANR est dotée d'un instrument spécifique, l'appel Flash, s'appuyant sur un dispositif accéléré qui permet de mobiliser les communautés scientifiques dans le cadre d'un appel à projets dédié et de sélectionner puis de financer des projets dans un délai court (environ 4 mois) sans déroger aux principes de bases de l'ANR (appel à projet compétitif et évaluation par les pairs). Cette procédure accélérée est destinée à financer rapidement des recherches - acquisition de connaissances, données, démonstrateurs - en lien avec un évènement dont l'ampleur est exceptionnelle et nécessitant un traitement urgent.

- Les réponses opérationnelles (amélioration et sécurisation du procédé industriel, optimisation et limitation de stockage de produits dangereux dans le processus de production, recherche ciblée sur les espèces chimiques visant à minimiser les impacts en cas d'accident...);
- Les réponses organisationnelles de gestion de crise (méthodologies, procédures, stratégies de décision, communication des pouvoirs publics...);
- Les réponses technologiques (méthodes de caractérisation des impacts agronomiques et environnementaux, outils, capteurs nouveaux, cartographie de la propagation des polluants, matériels spécifiques pour primo-intervenants en environnement fumée, site internet ...);
- Les réponses sanitaires (méthodes de consultation et de suivi des populations, gestion du stress post-traumatique, vigilance épidémiologique ...);
- Les réponses juridiques (réglementaires, réquisition administrative, analyse réglementation Seveso-REACH, révision PPRT/PPI...);
- Les actions de sensibilisation, de formation de personnels spécialisés, d'éducation/acceptation sociale des citoyens aux risques industriels, de résilience...

III. MODALITES

La lettre d'intention de deux pages au maximum devra préciser les informations suivantes :

- Identification du chercheur ou de la chercheuse souhaitant proposer un projet de recherche dans le cadre du futur appel Flash
- Laboratoire d'appartenance
- Etablissement d'appartenance
- Autres partenaires (Implication des collectivités territoriales le cas échéant)
- Présentation de l'objet de recherche proposé ou de la question scientifique adressée
- Description de l'originalité de l'approche et pertinence de la méthodologie utilisée
- Description des moyens et des outils déployés (ou à déployer) dans les dispositifs de recherche
- Le cas échéant : résultats préliminaires

IV. CALENDRIER

- Date d'ouverture du site de dépôt : **24 Février 2020**
- Date limite de dépôt : **24 Mars 2020** (à 13h00, heure de Paris)
- Traitement des données : 24 Mars – 15 Avril 2020
- Lancement d'un appel à projets Flash : Mai 2020 (date prévisionnelle)

Cet AMI est ouvert à tous les acteurs de la recherche publique française (ayant au moins un établissement en France), aux collectivités territoriales, aux partenaires privés et aux utilisateurs finaux.

Les attendus et thématiques du futur appel Flash lancé par l'ANR dépendront des réponses et des cofinancements que suscitera l'AMI.